



ISCP : pourquoi autant de mépris ?

Partageant une grille indiciaire commune avec les ingénieurs économistes de l'Etat _une vingtaine d'agents du côté de Bercy_, les ingénieurs des services culturels et du patrimoine sont les parents pauvres de la catégorie A du ministère de la culture.

Dans ce corps, ce sont ainsi 300 hommes et femmes qui œuvrent au quotidien dans les différentes entités du ministère, services culturels, musées, monuments, DRAC, UDAP, écoles et administration centrale, où ils sont en charge de missions de conception, de réalisation et de contrôle des actions relatives à l'accueil des publics et à la programmation culturelle, mais aussi de missions de protection et de sauvegarde du patrimoine et de valorisation de la qualité architecturale, urbaine et paysagère des territoires, autant de domaines où leur expérience est indispensable et de lieux, auprès du ministère comme des collectivités, où leur expertise est reconnue.

C'est pourquoi, aujourd'hui, les responsabilités particulières qu'ils exercent, les qualifications et les compétences qu'ils détiennent, comme l'expérience acquise, doivent plus que jamais, et urgemment, être reconnues par l'administration. Car en réalité le ministère maltraite ce corps.

>**Une grille où la durée de chaque échelon** (4 ans dès le milieu de grille, alors qu'elle reste est de moins de 3 ans, et même de deux ans, pour les attachés) conduit à des impasses en termes de progression et à des carrières inachevées. Comment taire le criant déséquilibre avec la grille des attachés d'administration et combien de temps encore les ISCP devront-ils supporter de travailler sans pouvoir espérer accéder en fin de carrière à des grades sommitaux par ailleurs à peine équivalents à ceux des autres A? **Des dizaines d'ISCP ont ainsi été contraints à des détachements sur d'autres corps pour disposer enfin d'une véritable carrière.**

>**Un grave déséquilibre d'effectifs entre les deux premiers grades du corps**, qui présentent une proportion actuellement bien éloignée de celle des autres corps de catégorie A du Ministère de la Culture. Aujourd'hui ce sont 80 pour cent des ISCP qui sont bloqués au premier grade alors que 80 pour cent de ceux-ci sont pourtant éligibles au grade principal. Devront-ils partir en retraite sans espoir de voir leurs efforts, leur compétences, récompensés ? 40% des attachés sont eux au deuxième grade !

>**Une absence de promotion de grade depuis deux ans.** Du jamais vu !! Sachant qu'aucune évolution de corps n'est possible, combien de temps encore devront ils patienter au feu rouge placé par le ministère ?

>**Un régime indemnitaire inacceptable** car très faible et inégalitaire au regard du traitement réservé aux autres corps du ministère. A titre d'exemple, le plancher de l'IFSE de ce corps de catégorie A est plus bas que celui du corps des secrétaires administratifs, pourtant de catégorie B.

Tout aussi scandaleux, les ISCP qui ont autorité sur des agents travaillant les jours fériés ou pour des événements hors temps de travail, et dont la présence est donc impérativement requise, ne sont pas habilités à bénéficier d'une indemnisation financière. Ils peuvent simplement récupérer ! Un comble !

>**Des recrutements qui traînent en longueur** sans aucune explication, des postes correspondant aux missions des ISCP qui sont ouverts uniquement en attaché, mais aussi des postes d'ISCP vacants transformés en postes d'attachés au grès des cooptations, ou inversement directement passés en postes de TSC à la demande des chefs de service, disqualifiant la catégorie de l'emploi s'y rapportant. **Quoi d'étonnant au regard de la faiblesse du nombre de postes ouverts aux concours et du peu de ceux-ci au fil des ans ?**

Pendant ce temps évidemment des agents sont recrutés sous contrat à durée déterminée ou indéterminée au mépris des règles statutaires.

Tout ceci signe une absence totale de reconnaissance des compétences et de l'investissement des ISCP et induit de fortes interrogations et inquiétudes sur le devenir du corps comme sur les possibilités d'évolution de carrière et de mobilité des agents relevant de celui-ci.

Au CT ministériel du 11 avril 2019, la délégation CGT culture a posé des questions relatives au corps ISCP. Ainsi pour le concours organisé en 2017, nous avons souligné la lenteur des affectations. L'administration n'a aucune explication à donner, tout juste a-t-elle précisé que cela se ferait en dernier délai en décembre 2019, pour 6 postes en interne et 4 en externe.

Après avoir refusé pendant des années d'organiser un concours, bouchant ainsi l'horizon de progression de la filière et de ses agents, pourquoi refuser de débloquent les crédits nécessaires à la nomination des lauréats de la liste complémentaire ? Nous ne parlons pas là de recrutements massifs mais souvent de confirmer des agents B déjà sur poste d'ISCP mais ayant dû passer le concours devant le refus de l'administration de les promouvoir du fait de taux de promotions ridiculement bas !

Faute d'un effort certain combien arriveront à avoir une promotion méritée avant la retraite quand on sait que la moyenne d'âge du corps est de 50 ans ?

Ces promotions de grade dont les agents sont privés depuis deux ans maintenant, devraient être enfin entérinées à la CAP du 28 juin. Mais sur quelle base ? Rattraperons-nous l'année blanche 2018 ?

Le ministère va-t-il décider de manière unilatérale de reconduire le taux ridiculement bas de la triennale 2015/2017, soit 10 % ? Nul ne le sait, puisqu'aucun ratio promouvables/promus n'a été défini pour 2018/2020. La définition de ces taux n'est-elle d'ailleurs pas censée faire l'objet d'une discussion avec les représentants du personnel ?

Une situation inacceptable, presque unique dans la fonction publique : déjà 2ans sans promotion ! Sur un si petit corps, à croire qu'il n'est pas de petites économies !

Autre question, sur les conditions d'accès au 3e grade du statut rénové. L'administration a pris l'engagement de réunir les organisations syndicales dans le courant du mois mai 2019. Nous serons présents, des réponses claires le seront-elles aussi ?

A l'heure où les enjeux sur les questions de politiques de démocratisation culturelle, mais aussi sur la protection du patrimoine, la sécurité des œuvres et des personnes, est d'une brûlante actualité, l'administration ne prend pas ses responsabilités pour faire vivre ce corps dont les missions du ministère ont tant besoin.

Les agents réclament légitimement le respect des cadres d'emplois, de leurs compétences et de leurs savoir-faire et par là même, de leurs personnes. Ces revendications, soutenues par l'action syndicale, doivent permettre la reconnaissance des positionnements et la clarification des missions, dans leurs particularités comme dans leur diversité.

>La CGT revendique **des délais de changement d'échelon** plus courts, identiques à ceux des autres corps de catégorie A tels que les attachés.

>La CGT revendique **un ratio pro/pro** similaire à celui des autres corps de catégorie A, afin de parvenir à un plus juste équilibre entre les deux premiers grades du corps.

>La CGT revendique **l'ouverture en priorité aux ISCP des postes correspondants aux missions du corps** afin de garantir des possibilités d'évolution de carrière et de mobilité.

>La CGT revendique **l'ouverture, régulière, de concours** dans toutes les spécialités pour garantir à tous les agents une carrière avec ENFIN une véritable progression professionnelle et salariale.

>La CGT revendique pour les ISCP issus du concours interne **une mobilité choisie** et non imposée sans fondement à des agents pourtant sur poste. Elle demande ainsi également la nomination immédiate des lauréats de la liste complémentaire du concours 2017.

>La CGT revendique une amélioration **des propositions et conditions de formation continue**, voire qualifiante, à destination des ISCP.

>La CGT revendique **le relèvement des niveaux indemnitaires** mais aussi une **juste rémunération du service fait** avec le paiement des jours fériés et des heures supplémentaires effectués pour répondre aux besoins des établissements.

>La CGT revendique **un montant référent du CIA identique pour l'ensemble des corps de catégorie A du ministère.**

>La CGT revendique **l'intégration de la prime de centrale** dans l'IFSE pour les agents de la filière accueil, surveillance, magasinage affectés dans les SCN afin de les rétablir dans leurs droits.